



FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITAT  
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

# Commission ENDURANCE

## Fonctionnement calendrier 2019

Le CRE PACA organise la saison sportive de l'Endurance dans le cadre de sa mission de coordination des activités sportives. Il procède à l'élaboration d'un calendrier en concertation avec tous les organisateurs qui souhaite intégrer la politique régionale des épreuves d'Endurance.

La réunion pour l'organisation des concours d'endurance en région PACA est organisée par le CRE et doit définir un calendrier régional prioritaire. Cette réunion de calendrier est présidée par le Président du CRE ou, en son absence, par le responsable de la commission Endurance. Participent à cette réunion les candidats organisateurs et les membres de la commission Endurance PACA.

La réunion de calendrier doit construire une saison sportive cohérente sur la région PACA. Elle se tient une fois par an, après parution du calendrier des CEI et avant la clôture des DUC. La politique du CRE s'accorde à définir une organisation du calendrier qui prévoit un minimum de **douze jours** entre deux compétitions d'Endurance.

Seuls les organisateurs présents ou représentés à cette réunion peuvent insérer leurs compétitions dans le calendrier prioritaire régional. Un organisateur absent ou non représenté à cette réunion ne pourra prétendre qu'à une DUC tardive.

Lors de l'attribution des dates de compétitions, un premier tour de table appelle les candidatures à l'organisation des Championnats Régionaux de tous niveaux. Leur validation est mise aux votes des participants organisateurs (une voix par organisateur) et des membres de la Commission Endurance présents. Ces dates de Championnats sont prioritaires dans l'organisation du calendrier.

Un deuxième tour de table donne priorité pour une date aux organisateurs « historiques » qui ont contribué au développement des épreuves d'Endurance lors des années précédentes.

Un troisième tour de table appelle les nouveaux organisateurs et les organisateurs de plusieurs concours à choisir des dates disponibles pour compléter le calendrier. Des tours de table supplémentaires peuvent être organisés jusqu'à satisfaction de tous les organisateurs selon les dates encore disponibles.

A chaque tour, en cas de litige pour une même date, un vote sera effectué après l'exposé de chacun des organisateurs concernés. Le concours ayant obtenu la majorité des voix sera validé. L'organisateur qui n'a pas été choisi sur cette date pourra demander une autre date sur les dates disponibles.

Les organisateurs qui ne s'intègrent pas dans le calendrier prioritaire devront recourir à une DUC tardive en cours d'année. Celle-ci doit respecter un espace minimum de **douze** jours entre deux compétitions organisées en région PACA, sauf accord écrit de l'organisateur concerné qui accepterait une compétition concurrente à moins de dix jours de sa date.

Dans le cadre de sa politique de développement et de soutien à la discipline, le CRE peut accorder une aide financière aux organisateurs. La Commission Endurance PACA proposera au Comité Directeur du CRE un mode de répartition de cette aide.

Ne pourront bénéficier d'une aide financière que les concours remplissant les conditions suivantes :

- être intégrés dans le calendrier prioritaire et déclarés en DUC « normale »,
- totaliser au moins 50 engagés,
- comporter des épreuves Amateur et Club.

Le CRE se réserve le droit de réaménager le calendrier des compétitions en cas de force majeure (graves intempéries, épidémies ...).

*Document actualisé en septembre 2018.*